

port avec les faits. Il devrait savoir, s'il ne le sait pas, que la loi sur les mesures de guerre ne peut être invoquée qu'en cas de guerre ou de menace prochaine de guerre. Il ne devrait pas chercher à verser au compte rendu de nos délibérations des propos dont on peut tirer une impression qui, il ne l'ignore pas ou du moins ne doit pas l'ignorer, n'a aucun rapport avec la vérité.

L'hon. M. Pickersgill: Ils ne savent pas encaisser!

M. Philpott: Je puis partager en tous points l'avis de mon honorable ami, le chef de l'opposition, selon qui ce serait une chose désastreuse et illusoire que d'abolir la loi sur la production de défense pour nous en remettre entièrement à la loi sur les mesures de guerre, que nous ne saurions invoquer qu'en cas de guerre véritable, sans aggraver sérieusement la crise mondiale actuelle. J'ai bien essayé d'écouter très attentivement les honorables députés de l'opposition. Il m'arrive parfois, je le reconnais, de ne plus très bien comprendre les réactions des deux ailes de celle-ci. En effet l'opposition conservatrice comporte deux ailes. Il y a les moustachus et les autres, ceux qui siègent à mon extrême droite, qui ont le visage glabre, mais qui laisseraient volontiers repousser leurs moustaches en certaines circonstances.

M. Harkness: Cette observation montre combien mal vous comprenez la situation.

M. Philpott: Ce n'est pas souvent que nous recevons l'aide des deux ailes du parti conservateur à la Chambre. La seule proposition rationnelle que j'aie entendue ici de la part des membres de l'opposition officielle, conservatrice, c'est qu'une date d'expiration devrait être prévue à la loi sur la production de défense.

M. Fleming: Non, seulement pour ce qui est des pouvoirs.

M. Philpott: Depuis deux jours j'ai été tout oreilles, espérant que quelque membre de l'opposition officielle, conservatrice, propose un amendement ou fasse une proposition rationnelle afin que nous ayons quelque point de repère dans cette discussion, mais tous se contentent de se plaindre et de tourner en rond.

M. Roland Michener (Saint-Paul's): Monsieur l'Orateur, les quelques interruptions lancées dans la discussion par les députés du Gouvernement et ceux d'autres groupes de l'opposition n'ont rien fait pour éclaircir la question.

Une voix: C'est l'opposition officielle qui embrouille tout.

[L'hon. M. Drew.]

M. Michener: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre voudrait nous faire croire, semble-t-il, que le sujet de discussion ç'a été le temps qu'a pris l'honorable député d'Eglinton pour exposer clairement et habilement le problème qui occupe la Chambre.

M. Knowles: Cent une minutes pour ne pas dire où il voulait en venir.

M. Michener: La durée, telle a semblé être, de l'avis du député, la question que le représentant d'Eglinton a clairement exposée, ainsi que l'envisagent les membres de notre parti. Le représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott), qui vient de prendre la parole, a habilement évité la question qu'ont soulevée la plupart des porte-parole de l'opposition. Il n'a pas parlé des pouvoirs qui sont maintenus dans le bill à l'étude; il s'est contenté de les appeler des instruments. Voilà une façon bien facile et bien spécieuse de régler la question. Le député pense régler la question en nous servant l'expression toute faite: Donnons au ministre les outils dont il a besoin. Cela suffit-il en face du bill dont nous sommes saisis, qui porte le n° 256 et qui tend à modifier la loi sur la production de défense? Les termes du bill sont fort simples. Examinons-en le fond. Une partie vise le traitement du ministre,—là-dessus, tous sont d'accord,—et l'autre prolonge la durée de la loi sur la production de défense.

Il n'est pas inutile, semble-t-il, de répéter une fois de plus que le prolongement de la vie du ministère de la Production de défense n'est pas une question contestée. Si le projet de loi ne renfermait que cela,—ou cela plus la disposition relative au traitement,—la Chambre n'aurait pas de question à débattre. La question n'est pas là. Nous sommes d'accord sur les deux points que je viens de mentionner. Je reconnais avec le ministre la nécessité du ministère de la Production de défense ou de quelque ministère semblable. Je reconnais encore qu'il doit être durable, si l'on veut que son personnel ait la compétence qu'exige une tâche aussi importante: le ministère ne pourrait s'acquitter de sa tâche de façon satisfaisante, s'il était assujéti à une date ultime quant à ses opérations. Il est utile et indispensable de pouvoir compter sur un tel ministère et sur sa collaboration avec l'industrie, si nous voulons que le pays reste sur un pied de défense; je pense que tous les partis sont d'accord là-dessus.

Ainsi qu'on l'a exposé bien nettement, la mécontente porte sur les pouvoirs que le Gouvernement semble juger nécessaires pour maintenir le ministère de la Production de défense et permettre à ce ministère de remplir ses fonctions. Autrement dit, il s'agit de savoir si la Chambre doit perpétuer les